



2020-02-020-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LIGAMS

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADA, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADA, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-020-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
LIGAMS**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association LIGAMS d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros).

LIGAMS est une association créée en 2016 dans le but d'organiser un événement d'envergure qui permette de créer du lien et de faire vivre la *Lenga Nosta*. De cette volonté est née une course appelée *LA PASSEM*.

Il s'agit d'un relais pédestre sans classement qui parcourt la Gascogne sans interruption de jour comme de nuit, et dont le circuit est à chaque fois différent. Un témoin qui symbolise la *Lenga Nosta* est transmis de main en main à chaque kilomètre, et contient un message qui est dévoilé à l'arrivée.

Les fonds collectés lors de cet événement sont reversés à des organismes qui présentent des projets visant à favoriser la transmission et la valorisation de la langue.

Fort du succès de l'édition de 2018, l'association LIGAMS organise cette année une nouvelle course de plus de 600 kilomètres, d'une durée de 4 jours et 3 nuits, traversant plus de 150 communes du Béarn, de Bigorre, des Landes et du Bas Adour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par l'association LIGAMS,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'association LIGAMS une subvention d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros), afin de l'accompagner financièrement dans l'organisation de la course 2020 LA PASSEM, organisée du 30 avril au 3 mai prochain.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2020.

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

